



Règlement du Trail de la Noix de Saillac 2014

Article 1 : ORGANISATEUR

Saillac Animation organise le Trail de la Noix sur le territoire de la commune de Saillac et également sur les communes voisines : Cavagnac, Ligneyrac, Chauffour sur Vell et Collonges La Rouge.

Saillac Animation, association de Loi 1901, le siège est à Saillac :

Mairie de Saillac, Le Bourg 19500 Saillac

Identifiant SIRET du siège 50206003100015.

L'association est représentée par son président : Mr Crémont Laurent.

Renseignements sur le Trail de la Noix :

- www.commune-saillac-correze.com
- Laurent Crémont 06 32 40 03 81 laurent.cremont@orange.fr
- Jean Pierre Buisson 06 79 67 48 16

Article 2 : PARTICIPATION

Cette épreuve est inscrite au calendrier de la FFA pour les courses hors stade et également dans le cadre du challenge MLK.

Le Trail de la Noix en solo ou en duo (21 km) est ouvert aux catégories juniors (avec autorisation parentale pour les mineurs), espoirs, séniors et vétérans.

Le relais (10km) est ouvert dès la catégorie cadet avec autorisation parentale pour les mineurs, ainsi qu'aux juniors, espoirs, séniors et vétéran.

Les courses jeunes sont réservées aux jeunes âgés de 6 à 14 ans sous réserve d'autorisation parentale :

- Parcours de 1.3 km de 6 à 9 ans,

- Parcours de 2.6 km de 10 à 14 ans.

Les participants doivent être entraînée et médicalement apte à la pratique de la course à pied.

Article 3 : LES INSCRIPTIONS.

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'au vendredi 8 août 2014 :

- Au Magasin MLK à Malemort sur Corrèze,
- Sur le site Internet de Jorganize (possibilité de paiement),
- Par courrier à la Mairie de Saillac,
- Par mail à l'organisateur laurent.cremont@orange.fr (paiement ultérieurement).

Les inscriptions seront possible sur place le dimanche 10 août 2014 avant le départ de la course de 8 h 30 à 9 h 25.

Pour le relais, l'équipe devra remplir 2 bulletins d'inscriptions.

Les inscriptions seront prises en compte après vérification des certificats médicaux ou des licences et après acquittement des droits d'engagement.

Les licenciés FFA et Triathlon uniquement devront fournir une photocopie de leur licence sportive. Les autres concurrents fourniront : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an.

Seul ce type de certificat sera accepté!!

Ces documents peuvent être scannés (option vivement conseillée) directement lors de votre inscription par Internet ou envoyés par la poste à l'adresse suivant : Saillac Animation Mairie 19500 Saillac.

La date limite pour la réception des certificats médicaux est fixée au vendredi 8 août 2014 (cachet de la poste faisant foi). Passé cette date votre inscription sera annulée sans remboursement.

ATTENTION : Les tarifs sont progressifs (2 tranches), afin d'inciter les coureurs à s'inscrire tôt pour faciliter la gestion des inscriptions.

1ère tranche d'inscriptions (jusqu'au vendredi 8 août 2014 inclus) :

- Trail : 7 €uros,
- Relais : 12 €uros,
- Enfant : 3 €uros.

2ème tranche d'inscriptions (sur place) : + 3 €uros

Article 4 : ANNULATION

Uniquement sur présentation d'un certificat médical :

- jusqu'au 8/08/2014 : retenue de 4 €uros,

PAS DE REMBOURSEMENT POSSIBLE APRES LE 10/08/2014

Article 5 : CODE DE LA ROUTE

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve emprunte des routes ouvertes à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de cet article.

Article 6 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasuble et de panneaux de signalisation seront présents aux traversées de routes dangereuses et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des concurrents. La couverture médicale est assurée par la protection civile. Les pompiers, une ambulance privée et le médecin de garde sont en contact avec les organisateurs.

Les organisateurs seuls se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles. Pour les mêmes raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours en dernière minute en cas d'intempérie.

Article 7 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Groupama.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique du Trail.

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

Saillac Animation se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images du Trail de la Noix (photographies et vidéos).

Article 9 : L'ESPRIT TRAIL

- Respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages barres énergétiques, tubes de gel, bouteilles...). Des poubelles sont positionnées sur le parcours,
- Respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins,
- Venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...),
- Pas de ravitaillement ou d'aide extérieure en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation,
- Respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu.

Article 10 : PARCOURS ET HORAIRES

Le Trail a lieu le dimanche 10 août 2014 :

- Départ à 9 h 30 pour le Trail individuel ou en relais,
- Départ à 9 h 40 pour les Minis Trail des enfants.

L'ensemble du parcours est balisé. Une vérification est faite le matin même de l'épreuve. Le balisage est enlevé à la fin de la course pour l'équipe organisatrice en VTT.

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires voire même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la sécurité des coureurs en danger ou tout cas de force majeure.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toute modification ou adjonction.

Le coureur qui abandonne remet son dossard au ravitaillement ou au point d'eau le plus proche. Des véhicules pourront rapatrier les coureurs ayant abandonné.

Article 11 : CLASSEMENTS ET LOTS

- Un lot est offert à chaque concurrent au moment de l'inscription,
- Récompenses aux trois premiers au scratch homme et femme,
- Récompenses aux trois premiers de chaque catégorie homme et femme,
- Récompenses aux trois premiers relais homme, femme et mixte.

Article 12 : SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement et en particulier aux articles 5 et 9 entraînera la disqualification immédiate du concurrent selon la faute.

Article 13 : CONTRÔLE ANTI DOPAGE

Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, des contrôles (sanguins) anti-dopage pourront être effectués.

L'inscription au Trail de la Noix de Saillac 2014 vaut accord de ce règlement.